

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 Septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le seize septembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mme CARRE Annick, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusés : Mr CAPT Bruno, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mme HOFFMANN Noémie, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mme SONGY Catherine.

Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel a donné pouvoir à Mr Gilbert PERNET,  
Mme HOFFMANN Noémie a donné pouvoir à Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL,  
Mr JACQUINET Benoît a donné pouvoir à Mr Bruno ADNET,  
Mme LELOUP Sylvie a donné pouvoir à Mr Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Alexandre WALGRAEVE est désigné pour remplir cette fonction.

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE MATOUQUES :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un message de Mr Fontaine, Président par interim de l'association Familles Rurales de Matougues, à propos de la subvention votée par le conseil municipal lors de sa réunion du 21 mai 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, indique qu'il confirme le montant de la subvention tel qu'il a été voté lors de réunion du 21 mai 2021, soit : 515.00 euros.

### **TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN MOULIN, DE LA RUE DU MOULIN ET DE LA RUE DE L'EGLISE :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que 6 entreprises ont répondu à la consultation relative aux travaux de requalification de la Place Jean Moulin, rue du Moulin et rue de l'Eglise. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres, dans sa réunion du 28 Juin 2021, a décidé de retenir la SAS EUROVIA pour réaliser ces travaux. Le montant de l'offre s'élève à 349 546.87 € Hors Taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la décision de la commission d'appel d'offres attribuant le marché de travaux VRD de la Place Jean Moulin, rue du Moulin et rue de l'Eglise à la SAS EUROVIA pour un montant TTC s'élevant à la somme de : **419 456.24 €**,
- **Donne** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

Puis, Mr le Maire précise que les travaux ont débuté le 14 septembre 2021 et indique que les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 14h30 et que tous les conseillers disponibles peuvent y participer.

Monsieur le Maire fait également part au Conseil Municipal d'un problème pour les travaux VRD de la rue du Moulin. En effet, la structure de la route doit être renforcée. De ce fait, des travaux supplémentaires doivent être réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant n° 1 pour les travaux VRD de la rue du Moulin pour un montant Hors Taxes de 31 050.70 euros soit TTC 37 260.84 €,
- **Donne** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

Il signale que la construction de la halle est pour l'instant en attente d'une baisse de prix des matériaux (bois et ferraille). Enfin, il annonce que des prises forains seront installées sur la place Jean Moulin, l'avantage c'est qu'elles sont invisibles lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

### **COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA MICRO CRECHE ET DES 5 LOGEMENTS :**

Mr Gilbert Pernet rappelle que les réunions de chantier se déroulent les mardis à 9h00 pour les 5 logements et à 9h30 pour la crèche.

Il indique au conseil que les travaux de VRD réalisés par l'entreprise BOITUZAT ont débuté et que d'ici 1 mois la rue sera ouverte.

Micro-crèche :

Des problèmes de mal façons ont été identifiés sur la dalle de la terrasse et seront corrigés.

Micro-crèche et 5 logements :

Les modèles des pompes à chaleur ont été modifiées. Elles seront plus silencieuses.

### **DECISIONS MODIFICATIVES :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Procède au vote des ouvertures de crédits suivantes sur le budget de la Zone Artisanale 2021 :

### **CREDITS A OUVRIR :**

#### **Dépenses de Fonctionnement**

Chap.	Article	Objet	Montant
011	605	Travaux SIEM 2 <sup>ème</sup> phase	+ 9 000.00
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 9 000.00</b>

#### **Recettes de fonctionnement :**

Chap.	Article	Objet	Montant
011	774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNE	+9 000.00
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 9 000.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Procède au vote des virements de crédits suivants sur le Budget Principal 2021 :

### **CREDITS A OUVRIR :**

#### **Dépenses de Fonctionnement :**

Chap.	Article	Objet	Montant
012	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	+ 7 200.00
012	6451	CHARGES URSSAF	+ 4 400.00
67	6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	+ 9 000.00
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 20 600.00</b>

### **CREDITS A REDUIRE :**

#### **Dépenses de Fonctionnement**

Chap.	Article	Objet	Montant
023	023	Virement à la Section d'Investissement	- 20 600.00
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 20 600.00</b>

### **GROUPEMENT DE COMMANDES A LA COMMUNAUTE D'AGGLO DE CHALONS :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération de Châlons pour la fourniture de produits de déneigement.

**CENTRE DE LOISIRS :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser la somme de 40.70 € à Mr Thierry Gauthier qu'il a dû avancer lors de la sortie au parc Nigloland du centre de loisirs de juillet.

Il vote également une subvention de 413.44 € au Comité des Fêtes de Matougues pour le remboursement des fournitures achetées chez ACTION et pour les repas pris par les enfants à Mc Do lors du centre de loisirs de juillet.

**FPIC : Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une somme de 7673 € du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**CIMETIERE COMMUNAL :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la reprise de 5 sépultures dans le cimetière communal, de rénover l'accès au caveau provisoire et à l'ossuaire et d'accepter le devis d'un montant de 6970.00 € TTC établi par la Marbrerie Marnaise pour réaliser ces travaux.

**DEVIS ENTREPRISE VACHEZ :**

Mr Thierry Gauthier-Gensoul, Adjoint, indique au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des rehausses sur le camion benne de la commune ainsi que des rehausses sur une case de déchets verts au stockage Chemin de Champigneul. Il présente le devis établi par la Société Vachez qui s'élève à la somme de 6582.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De réaliser** ces installations et accepte le devis de la Sté Vachez qui se monte à la somme de 6582.00 € TTC.

***Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21H50***

**Le Maire,  
Bruno ADNET**

